

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
<b>Communauté de communes du Clermontais</b>		
Date de la convocation	27 novembre 2017	Séance du : 6 décembre 2017
		L'An Deux Mille dix-sept, le 6 décembre à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
	<u>Votes : 32</u>	
Présents : 25	Pour : 32	
Absents : 13	Contre : 0	
Représentés : 7	Abstention : 0	

Étaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran) ; M. Henri JURQUET (Brignac) ; M. Denis MALLET (Cabrières) ; Mme Maryse FABRE (Canet) ; Mme Bénédicte BENARD (Canet) ; M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras) ; Mme Berthe BARRE (Ceyras) ; M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault) ; Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault) ; M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault) ; Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault) ; M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault) ; Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault) ; Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault) ; M. Olivier BRUN (Fontès) ; M. Philippe VENTRE (Lacoste) ; M. Daniel VIALA (Mérifons) ; M. Serge DIDELET (Mourèze) ; M. Francis BARDEAU (Nébian) ; M. Bernard COSTE (Octon) ; M. Claude VALERO (Paulhan) ; M. Bertrand ALEIX (Paulhan) ; M. Joël AZAM (Péret) ; M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez) ; M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault).

Absents représentés : Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault) ; M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault) ; M. Alain BLANQUER (Lieurancabrières) représenté par M. Francis BARDEAU (Nébian) ; Mme Sylvie MALMON représentée par M. Henri JURQUET (Brignac) ; Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan) ; M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan) ; Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), représentée par M. Olivier BRUN (Fontès).

Absents : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) ; M. Claude REVEL (Canet) ; M. Marc FAVIER (Canet) ; M. Michel SABATIER (Canet) ; M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault) ; M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault) ; Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault) ; Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault) ; M. Alain SOULAYROL (Liausson) ; M. Laurent DUPONT (Paulhan) ; Monsieur Jean COSTES (Salasc) ; M. Gérald VALENTINI (Valmasclèze) ; M. Eric VIDAL (Villeneuvevèze).

## **Objet : Création d'un emploi permanent de catégorie A : Directeur du service Eau Et Environnement.**

Monsieur COSTE rapporte :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le transfert à la collectivité de la compétence « eau et assainissement » au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et la nécessité de créer un emploi permanent de directeur du service Eau et Environnement.

Considérant le tableau des effectifs adopté par le Conseil Communautaire le 20 septembre 2017.

Il est proposé la création à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 d'un emploi permanent de directeur du service Eau et Environnement du pôle Aménagement du territoire dans le grade d'ingénieur principal relevant de la catégorie A à temps complet.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des missions suivantes :

- Piloter et coordonner l'ensemble des actions dans les domaines suivants : « eau, assainissement collectif et non collectif, pluvial et GEMAPI »,
- Proposer et superviser la mise en œuvre d'une stratégie globale, technique et financière,
- Elaborer la programmation des travaux d'investissement à travers les schémas directeurs,
- Coordonner les missions d'entretien et de contrôle des réseaux, de leurs équipements et des systèmes de traitement,
- Elaborer des scénarios d'actions en matière de ressources en eau,
- Coordonner et instruire des projets et des études de recherche en eau ou de protection des captages,
- Assurer le suivi budgétaire du service,
- Diriger et encadrer les agents du service « Eau et Environnement ».

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire.

Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Dans ce cas, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans compte-tenu de la nature des fonctions de gestion, d'encadrement et de pilotage dans le domaine technique.

Le contrat de l'agent serait renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourrait excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat serait reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra justifier d'un niveau d'études Bac + 5 ainsi que d'une expérience significative dans un poste similaire. Il devra maîtriser la conduite et la gestion de projet et faire état de compétences en matière d'ingénierie environnementale.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement. Dans l'hypothèse où l'agent recruté serait un agent contractuel, la rémunération serait fixée, compte-tenu des qualifications requises, sur la base de l'échelon 3 du grade d'ingénieur principal territorial, indice brut 713 indice majoré 591.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi seront inscrits au budget, chapitre 012.

Cette proposition a reçu l'avis favorable des commissions moyens généraux et aménagement, environnement et développement durable réunies le 29 Novembre 2017.

Monsieur le Président soumet ce point au vote

Le conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur COSTE, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**DECIDE** de créer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, un emploi permanent de directeur du service Eau et Environnement du pôle Aménagement du territoire dans le grade d'ingénieur principal relevant de la catégorie A à temps complet dans les conditions susvisées.

**PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi seront inscrits au budget, chapitre 012.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire ainsi qu'à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture  
034-243400355-20171219-2017-12-06-34-DE  
Date de télétransmission : 20/12/2017  
Date de réception préfecture : 20/12/2017